

Crédit immobilier ECOPTZ MPR - Eco Prêt à Taux Zéro Ma Prime Rénov'

Outil d'Aide à la Vente | Novembre 2022



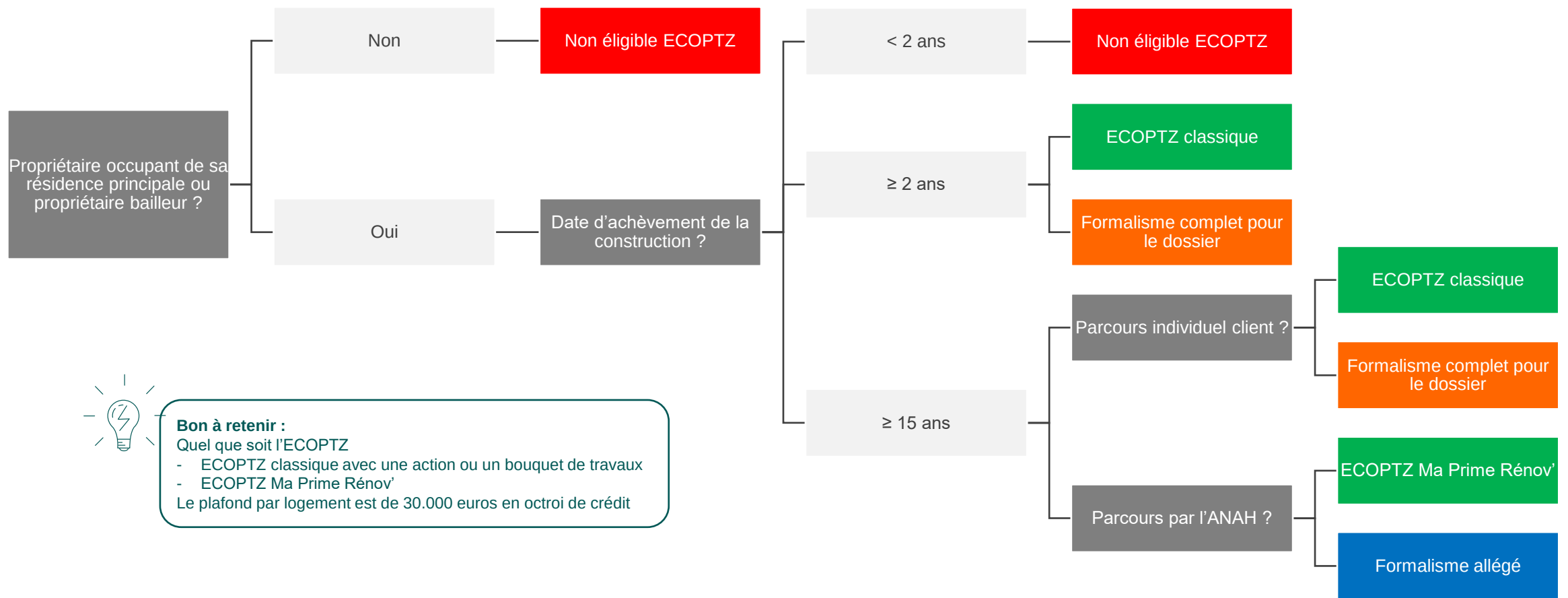
SOM MAI RE

1. Le contexte de lancement de cette variante produit
2. ECOPTZ classique et ECOPTZ Ma Prime Rénov' en schéma
3. ECOPTZ classique et ECOPTZ Ma Prime Rénov' en détails
4. Pour les clients éligibles, l'ECOPTZ Ma Prime Rénov' offre un parcours simplifié en 5 grandes étapes
5. Le processus d'instruction et de contrôle sur MyCredImmo
6. Outils à votre disposition

■ Le contexte de lancement de cette variante produit

- Avec l'objectif de massifier le financement de la transition énergétique des logements, les Pouvoirs Publics mettent en place une **nouvelle variante de l'Eco-Prêt à Taux Zéro** basée sur le principe d'une instruction simplifiée avec **Mon Eco-PTZ Prime Rénov'** (abréviation **ECOPTZ MPR**).
 - Cette offre est destinée à financer le reste-à-charge des clients qui auront obtenu l'aide **Ma Prime Rénov'** de la part de l'Etat, aide gérée par l'**ANAH**.
 - Le périmètre du financement porte sur les travaux d'amélioration de la performance énergétique des résidences principales achevées depuis plus de 15 ans.
 - Le prêt de 30.000 € maximum, à taux 0% pour le client, se rembourse sur une durée comprise entre 3 ans minimum et 15 ans maximum.
 - Nous avons un intérêt stratégique et commercial à développer cette offre qui s'inscrit pleinement dans l'axe 'Climat' du plan stratégique BPCE 2024.
 - Le Groupe BPCE détient environ 22% de parts de marché sur l'ECOPTZ 'classique' et doit prendre sa part sur cette variante dont l'instruction et la gestion seront considérablement simplifiées par rapport à l'existant.
- ➔ **Pour les dossiers éligibles, l'Eco-PTZ Ma Prime Rénov' apporte un maximum de simplification pour le client comme pour la banque.**

■ ECOPTZ classique et ECOPTZ Ma Prime Rénov' en schéma



■ ECOPTZ classique et ECOPTZ Ma Prime Rénov' en détails



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

	ECOPTZ	ECOPTZ MPR
Clients éligibles	Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs	Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs Bénéficiaires de l'aide Ma Prime Rénov' gérée par l' ANAH
Opérations éligibles	Résidence principale de +2 ans d'ancienneté	Résidence principale de +15 ans d'ancienneté
Conditions de ressources	Aucune	Oui, car l'ANAH vérifie l'éligibilité aux aides
Montants finançables	Montant des travaux de rénovation énergétique (y compris certains travaux hors périmètre Ma Prime Rénov') – Montant de l'apport personnel Le montant de l'aide Ma Prime Rénov' et des autres aides doit être avancé	Montant des travaux de rénovation énergétique éligibles à Ma Prime Rénov' – Montant l'aide Ma Prime Rénov' – Montant des autres aides – Montant de l'apport personnel
Caractéristiques du prêt	Jusqu'à 30.000 euros, amortissement de 36 à 180 mois, à taux 0%	
Démarches clients	Le client fait ses démarches seul	Le client est accompagné dans ses démarches par l'ANAH
Processus de distribution	Dossier à instruire en CEGEE	Dossier à instruire par l'ANAH puis en CEGEE
Documents à fournir à l'instruction et contrôles	Collecte de tous les devis Contrôle de la nature des travaux Complétude du formulaire ECOPTZ	1 seul document → la notification d'accord de l'ANAH avec estimation du reste à charge à financer
Documents à fournir au déblocage des fonds et contrôles	Collecte de toutes les factures Vérification des factures Contrôle de cohérence avec les devis initiaux	1 seul document → la notification du versement de la prime de l'ANAH

Pour les clients éligibles, l'ECOPTZ Ma Prime Rénov' offre un parcours simplifié en 5 grandes étapes



1

Demande de subvention en ligne sur le site Ma Prime Rénov' de l'ANAH

Estimation du montant de l'aide Ma Prime Rénov'

Estimation du reste à charge [RAC]

Remise d'une notification d'accord complétée du RAC



2

Demande de l'ECOPTZ MPR

Analyse de solvabilité, sur la base du reste à charge défini par l'ANAH

Octroi et édition de l'offre de prêt

Versement d'un acompte possible selon les modalités définies par l'ANAH

3



Réalisation des travaux

Démarrage des travaux avec les artisans

4



Demande de versement de la subvention

Demande effectuée en ligne en déposant les facture sur l'espace client Ma Prime Rénov'

Versement de la prime pour paiement des entreprises (ou du solde selon les cas)

Remise de la notification de versement de la prime, complétée du RAC définitif



5

Déblocage des fonds / solde au client

Versement effectué sur la base de la notification de versement de la prime de l'ANAH remise par le client

Évolution et avantages → **une finalisation simplifiée**

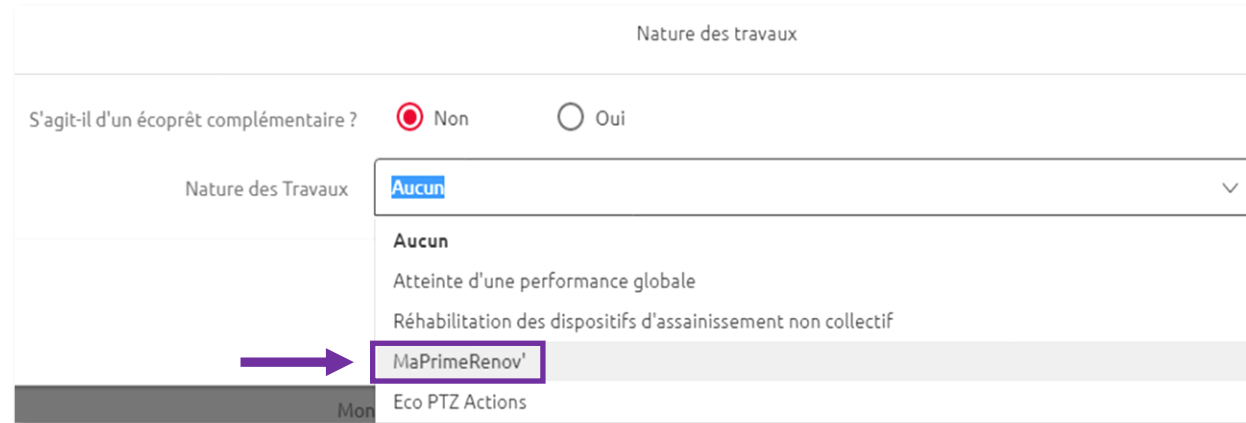
- Plus de factures à collecter
- Plus de contrôle de cohérence entre les devis initiaux et les factures
- L'ajustement éventuel du montant du prêt se fait sur la base de la notification de versement de l'ANAH

Évolution et avantages → **une analyse simplifiée**

- Plus de devis à fournir au dossier
- Plus de contrôle sur la nature des travaux
- Plus de formulaire ECOPTZ

■ Le processus d'instruction et de contrôle sur MyCredImmo

- Une nouvelle ligne à sélectionner
 - Choisir MaPrimeRénov' dans le menu déroulant nature des travaux



Nature des travaux

S'agit-il d'un écoprêt complémentaire ? ☒ Non ☐ Oui

Nature des Travaux Aucun ▼

- Aucun
- Atteinte d'une performance globale
- Réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif
- MaPrimeRenov'**
- Eco PTZ Actions

Mon

- Saisir le montant du reste-à-charge avant de valider

→ L'éligibilité est vérifiée par MyCredImmo



Nature des travaux

S'agit-il d'un écoprêt complémentaire ? ☐ Oui ☒ Non

Nature des Travaux MaPrimeRenov' ▼

Données règlementaires

Reste à charge €

Total **0,00 €**

■ Le processus d'instruction et de contrôle sur MyCredImmo

- Accéder aux informations à compléter depuis le détail de l'objet financé
→ Remplir le devis ECO-PTZ

Travaux

Surface habitable créée m²

Surface habitable finale m²

→ [Remplir le devis ECO-PTZ](#)

- Nouvelle présentation du devis
 - Cadre A : nature des travaux
 - Cadre B : saisir le n° de dossier MaPrimeRénov' en respectant un format sur 14 caractères
 - Bloc #1 : 3 caractères → MPR
 - Bloc #2 : 4 caractères → année
 - Bloc #3 : 7 caractères → numéro de dossier MPR

■ Declaration SGFGAS

Dossier Instruction : L0402246
Emprunteur : XXXXX
Id Produit : ECO PTZ MPR - MA PRIME RENOV

Devis Eco-PTZ

■ CADRE A - Données relatives au logement et aux travaux

Caractéristiques des travaux

• Travaux réalisés pour le compte :

• Nature des travaux :

• Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement en euros TTC =

• Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance...) en euros TTC =

• Montant total en euros TTC =

■ CADRE B - Éligibilité des travaux couplés à Ma Prime Renov

Formulaire type - Devis

• N° de Ma Prim Renov : - -

[Annuler les Modifications](#) [Sauvegarder les Modifications](#)

■ Le processus d'instruction et de contrôle sur MyCredImmo

■ Le clausier PIECO évolue

N PIECE PIECO	CODE TYPE DOCM	LIBL TYPE DOCM	LIBL LONG TYPE DOCM	CODE NATR	LIBELLE NATURE
2026	JFCO	JUSTIF FINANCEMENT COMPLEMENT.	Justificatif des subventions liées au projet (ANAH ou autre)	ANAH	Justificatif subvention ANAH

■ En intégrant le justificatif de subvention de l'ANAH demandé au client

Prêts réglementés

Formulaire emprunteur individuel	Edition offre / contrat	☒ Oui	☐ Non	☐ Sans objet	NON COLLECTÉ
Justificatif subvention de l'ANAH ou autre	Edition offre / contrat	☒ Oui	☐ Non	☐ Sans objet	NON COLLECTÉ

■ Et le contrôle de ce justificatif

Concernant le financement de votre projet

ECO-PTZ : vérifier la complétude et conformité des pièces réglementaires exigées sur les formulaires emprunteur et entreprise, (date achèvement lgt ,devis ,dates,).	Edition offre / contrat	☒ OK	☐ KO	☐ NC	Saisir un avis
ECO PTZ PRIM RENOV: Par dérogation au premier alinéa de l'article D. 319-16, la décision d'octroi de la prime de transition énergétique ne devra pas être datée de plus de six mois avant l'émission	Edition offre / contrat	☒ OK	☐ KO	☐ NC	Saisir un avis

■ Outils à votre disposition

■ La note d'information



INFORMATION

Date : 09/11/2022		Référence : BDD - DMO INF - 22 026	
Emetteur :		Destinataire(s) :	
Nom : Thierry Laurent		Réseau commercial CEGEE	
Département : Marketing			
Téléphone : 03 88 52 54 69			
Rédacteur :		Copie(s) pour information :	
Nom : Thierry Laurent		Solutions Clients	
Téléphone : 03 88 52 54 69		Département Prescription Immobilière et Partenariats	
		Département Excellence et Performance	
		Département CRM et Data Performance	
		Département Distribution et Transformation	
		Département Comptabilité Bancaire	
		Département Contrôle Financier	
Processus de validation CEGEE			
Direction Crédits et Engagements Particuliers		Pour validation	
Direction Finance et Contrôle de Gestion		Pour validation	
Département Juridique Bancaire		Pour validation	
Service Risques de Crédit		Pour validation	
Département Conformité		Pour validation	
Objet :			
ECOPTZ MPR Eco-Prêt à Taux Zéro Ma Prime Rénov'			
Résumé de la note :			
A compter du 14 novembre 2022, la CEGEE met en marché l'Eco-Prêt à Taux Zéro Ma Prime Rénov' qui vient compléter l'Eco-Prêt à Taux Zéro déjà distribué.			

CONTEXTE

Avec l'objectif de massifier le financement de la transition énergétique des logements, les Pouvoirs Publics mettent en place une nouvelle variante de l'Eco-Prêt à Taux Zéro basée sur le principe d'une instruction simplifiée avec Mon Eco-PTZ Prime Rénov' (abréviation ECOPTZ MPR).

Cette offre est destinée à financer le reste-à-charge des clients particuliers qui auront obtenu l'aide Ma Prime Rénov' de la part de l'Etat, aide gérée par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Le périmètre du financement porte sur les travaux d'amélioration de la performance énergétique des résidences principales achevées depuis plus de 15 ans.